

nement de Sa Majesté afin de faire disparaître cette grande disproportion.

Je me contenterai de dire que celui qui a émis cette opinion connaît très peu la position que le Canada occupe aux yeux de l'Empire. Lorsque le Canada fut formé en confédération, il manifesta son importance. Il fut représenté au cœur même de l'Empire, auprès du gouvernement impérial, par un haut-commissaire, qui était le représentant, non pas d'une seule province, mais de toute cette grande confédération, et je suis heureux de pouvoir dire, tant à l'égard de mon prédécesseur que de mon successeur dans cette charge importante, que le haut-commissaire a toujours reçu l'appui cordial et la coopération de chacun des représentants à Londres des colonies autonomes, qui comprennent toutes les colonies de l'Australasie, et de l'Afrique-sud, et tous ces représentants reconnaissent parfaitement que le Canada a droit à cette préséance qui donne à son représentant la position de leader des représentants coloniaux à Londres.

Ainsi, dans cette occasion, bien qu'il puisse y avoir, et j'en serais heureux, un représentant de chacune des colonies de l'Australasie et de l'Afrique-sud, l'honorable premier ministre constatera qu'il se trouve en compagnie d'hommes qui, tous, reconnaissent la suprématie qui donne au Canada le progrès qu'il a fait comme confédération. Personne n'a lieu de craindre que nous ne soyons pas dignement représentés dans cette occasion solennelle.

Ce jubilé est unique par lui-même. Il n'y a jamais eu dans l'histoire de l'univers une fête d'une solennité aussi grande que ce jubilé. Ce vaste empire a eu la bonne fortune de voir régner sur lui Sa Majesté la reine plus longtemps que tout autre souverain dans l'histoire des autres pays.

De plus, Sa Majesté a la satisfaction d'avoir été témoin, durant cette longue période, d'un développement, en Angleterre et dans l'empire entier, sans parallèle dans l'histoire de l'univers. Le progrès qui a eu lieu dans les limites du Royaume-Uni lui-même depuis l'avènement de Sa Majesté au trône a été immense.

Quand je dirai aux honorables chefs de la droite que lorsque je visitai la Grande-Bretagne pour la première fois, il y 56 ans, il n'y avait qu'une ligne de chemin de fer à traction animale de six milles de longueur en Ecosse, et un chemin de fer entre Liverpool et Manchester en Angleterre, et que je leur demandai d'établir une comparaison entre cet état de choses et les communications actuelles par voies ferrées dans ce pays, ils comprendront en un instant le progrès gigantesque qui s'est opéré dans tout ce qui a trait à l'avancement, à la prospérité et à la grandeur du Royaume-Uni.

Mais quelque grand qu'ait été le progrès du Royaume-Uni, celui des colonies a été encore plus accentué. Il y a soixante ans, lors de l'accession de Sa Majesté au trône, l'Australie était un pays ignoré, dont une faible partie était réellement connue, et c'était une colonie pénitentiaire, et l'emplacement de la grande ville de Melbourne était occupé à cette époque par des campements d'aborigènes et, de fait, l'existence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande comme grandes colonies date de l'accession de Sa Majesté au trône. Ce fait a été une révélation pour l'univers. La même observation s'applique à l'Afrique-sud.

Inutile que je parle du progrès satisfaisant que le Canada a fait, ni que je fasse plus que mention-

Sir CHARLES TUPPER.

ner celui qui s'est opéré dans l'Inde et l'agrandissement de ce vaste empire, mais je désire indiquer en peu de mots l'énorme progrès qui s'est opéré dans tout l'empire durant le règne de Sa Majesté.

Non seulement Sa Majesté a eu la satisfaction d'être témoin de cet immense développement de l'Empire sous sa direction, mais le peuple de ce grand empire a eu le bonheur de reconnaître en Sa Majesté une souveraine dont chacun a raison d'être fier. Tous les sujets de Sa Majesté, même dans les parties les plus reculées de l'Empire, ont eu l'occasion de reconnaître que la reine, comme femme, épouse ou souveraine, de fait dans toutes les phases de sa vie, possédait tous ces charmes puissants qui la font chérir par eux tous.

M. l'Orateur, je suis heureux de savoir que non seulement le Canada doit être représenté à ce jubilé par le premier ministre, mais il me semble que le gouvernement impérial a eu une idée très heureuse en faisant venir des parties les plus reculées de l'empire, pour célébrer cet événement important, les premiers ministres des autres colonies autonomes, et en même temps, faire représenter dignement la milice du Canada et des autres colonies. Je crois que quelques-uns peuvent examiner ces questions à un point de vue économique, comme entraînant peut-être certaines dépenses; mais je suis en mesure de dire d'après ce que j'ai pu constater durant les nombreuses années de mon séjour en Angleterre, que toute dépense inhérente à une fête de ce genre n'est rien, comparativement aux avantages immenses que le Canada retirera en créant non seulement sur le peuple d'Angleterre, mais sur les habitants du continent d'Europe et d'autres pays qui seront réunis en cette circonstance, une impression ineffaçable, résultant du progrès que le Canada a fait sous ce rapport et sous d'autres. Je suis convaincu que tous les honorables députés seront trop heureux de donner au gouvernement l'appui le plus cordial au sujet de tout projet qu'il présentera, relativement à ce grand événement de nature à lui donner l'importance qu'il mérite.

M. l'Orateur, il ne faut maintenant passer à une partie moins agréable de ma tâche, et critiquer légèrement l'autre partie de l'adresse. Il y en a une portion à laquelle je n'ai rien à objecter, mais je désire attirer l'attention de l'honorable premier ministre sur ce que je crois être une attitude inconstitutionnelle de la part du gouvernement du Canada au sujet de la question des écoles. Je lis dans l'adresse :

Les deux gouvernements ont pu conclure un arrangement, le meilleur qu'il fût possible d'obtenir dans l'état existant de cette question irritante.

Or, M. l'Orateur, qui a autorisé le gouvernement à conclure un arrangement? Vous ne trouverez pas que je sache, dans toute la constitution, un seul mot de nature à autoriser la conduite tenue par le gouvernement. La loi du Manitoba explique et l'Acte de la Confédération définit la position du parlement et du gouvernement du Canada au sujet de la question d'éducation.

La constitution de notre pays déclare que ce gouvernement n'a pas à s'occuper de la question d'éducation, sauf dans des circonstances particulières. Elle prescrit que lorsqu'une législature locale prive la minorité des droits qui sont garantis par la constitution et les lois du pays, alors, et dans ce cas seulement, le gouvernement a le pouvoir d'intervenir.